



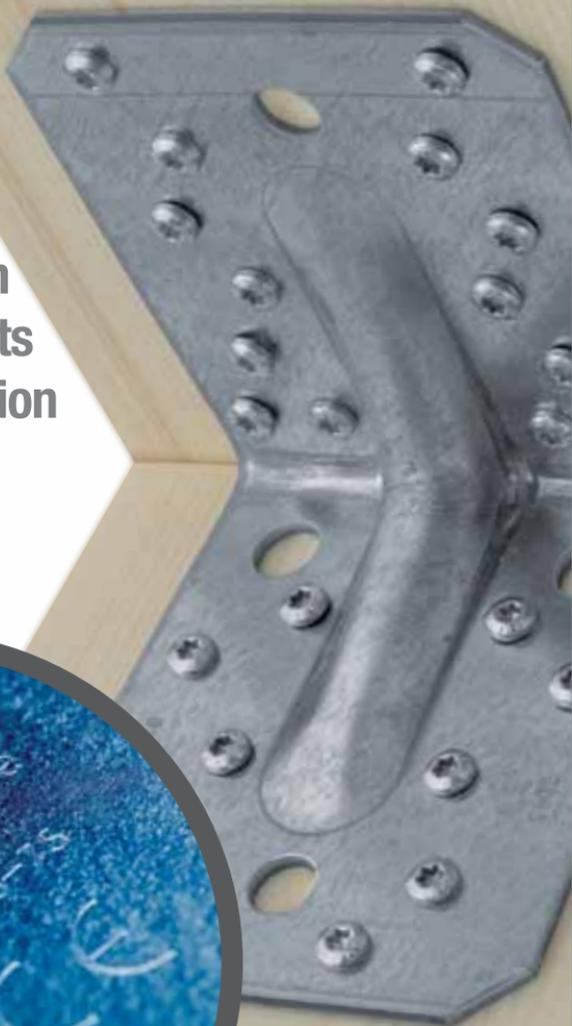
SIMPSON

Strong-Tie

®

**Réglementation
pour les Produits
de la Construction**

**Obligatoire à
compter du
1^{er} juillet 2013**



Marquage CE

SIMPSON
Strong-Tie

Le marquage CE est le passeport européen qui permet à un produit d'être mis légalement sur le marché d'un État membre.

À compter du 1^{er} juillet 2013, le marquage CE prouvera qu'un produit est conforme à la Réglementation pour les Produits de la Construction 305/2011 (RPC) et qu'il répond donc aux 7 exigences de base des ouvrages de construction listés ci-contre :

-  Résistance mécanique et stabilité
-  Sécurité en cas d'incendie
-  Hygiène, santé et environnement
-  Sécurité et accessibilité en cours d'utilisation
-  Protection contre le bruit
-  Économie d'énergie et isolation thermique
-  Utilisation durable des ressources naturelles

RÉGLEMENTATION POUR LES PRODUITS DE LA CONSTRUCTION 305/2011

À compter du **1^{er} juillet 2013**, la **Réglementation pour les Produits de la Construction (RPC) 305/2011** remplacera la Directive Produits de Construction (RPC) 89/106 et **rendra le marquage CE obligatoire pour tous les produits de construction structurels couverts par une Norme européenne harmonisée et pour ceux faisant l'objet d'un ATE dans tous les États membres.**

PRINCIPES DES CHANGEMENTS

En plus des instruments élaborés pour la DPC 89/106, le Règlement Produits de Construction 305/2011 **introduit des responsabilités à chaque niveau de la chaîne logistique** ainsi que **des procédures plus strictes et plus transparentes** visant à éliminer les obstacles techniques au commerce des produits de construction.

Principaux objectifs :

- Harmoniser les méthodes d'évaluation et d'essai
- Établir des règles communes sur la manière d'exprimer les performances des produits de construction
- Fournir une base d'organismes notifiés accrédités par l'UE pour réaliser les essais et les activités de certification
- Permettre le marquage CE des produits

À compter du 1^{er} juillet 2013, le RPC sera directement applicable dans chaque État membre.



Changements d'étiquetage

SIMPSON

Strong-Tie

Il relève de la responsabilité de l'importateur, du distributeur ou de son représentant agréé de s'assurer qu'il achète et vend des produits conformes à la RPC et qui portent donc le marquage CE.

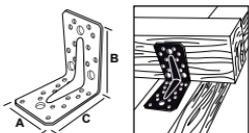
Nos emballages seront étiquetés conformément à la RPC et comporteront des informations supplémentaires et plus précises, pour une plus grande transparence.

EXEMPLE : PRODUIT COUVERT PAR UN ETE

Année de la première apposition du marquage CE sur le produit par Simpson Strong-Tie (deux derniers chiffres de l'année)

Code d'article Simpson Strong-Tie et description

Symbole CE et numéro de l'organisme notifié réalisant l'audit du contrôle de la production en usine

 EAN PCE: 5 701953 351032	ABR 105-R PCS: 50 <small>Équerre renforcée</small>	ABR 105-R PCS: 50
	 0836	 0836
	07	07
	ETA-06 /0106 ETAG015	ETA-06/0106 ETAG015
	DoP-e06/0106 0836-CPD-06F007	
Utilisation prévue : voir l'ATE-06/0106	Exigences essentielles : voir l'ATE-06/0106	Produit par une usine de fabrication certifiée de Simpson Strong-Tie. Informations de contact : www.strongtie.eu
 < 5 701953 360573 >	A = 90 mm B = 105 mm C = 105 mm	 < 5 701953 360573 >

Numéro de la Déclaration de performance (DoP disponible sur demande)

Numéro de certificat de contrôle de la production en usine

Informations sur l'utilisation prévue du produit et ses exigences essentielles

Norme technique à laquelle le produit est conforme

Ce qui va changer...

SIMPSON
Strong-Tie

CHANGEMENTS AU NIVEAU DE LA PROCÉDURE DE MARQUAGE CE

Jusqu'au 30 juin 2013

Directive Produits de Construction 89/106

Produit couvert
par une hEN

hEN
Norme européenne
harmonisée



ITT
Essais de type
initiaux



DoC
Déclaration de
conformité

CE

Produit non couvert par une hEN

ETAG
Guide d'Agrément
Technique Européen

CUAP
Procédure
d'évaluation fondée
sur l'interprétation
commune



ATE
Agrément
Technique
Européen



DoC
Déclaration de
conformité

CE

Après le 1^{er} juillet 2013

Règlement Produits de Construction 305/2011

Produit couvert
par une hEN

hEN
Norme européenne
harmonisée



ITT
Essais de type
initiaux



DoP
Déclaration de
performance

CE

Produit non couvert
par une hEN

DEE
Document
d'Évaluation
Européen



ETE
Évaluation
Technique
Européenne



DoP
Déclaration de
performance

CE

Important : Tous les Agréments Techniques Européens délivrés dans le cadre de la DPC restent valables et conformes au RPC jusqu'à leur date d'échéance normale.

CHANGEMENTS AU NIVEAU DES RESPONSABILITÉS DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le RPC fait porter la responsabilité sur tous les opérateurs économiques de la chaîne logistique*

Afin de garantir un transfert fiable des informations de la source jusqu'à l'utilisateur final, le RPC ajoute des responsabilités qui n'étaient pas mentionnées dans la DPC. Étant donné qu'ils en assument la responsabilité légale, les opérateurs économiques devront :

▶ s'assurer que le produit porte le marquage CE et qu'il est accompagné de la documentation nécessaire lors de l'apposition du marquage ;

- ▶ s'assurer que le fabricant respecte les exigences du RPC ;
- ▶ s'assurer que le produit reste en conformité avec la DoP pendant son stockage et sa distribution ;
- ▶ transmettre toute la documentation pertinente lors de la vente du produit ;
- ▶ fournir toutes les informations pertinentes en cas de demande par une autorité nationale compétente.

*Les opérateurs économiques sont définis comme étant le fabricant, l'importateur, le distributeur ou un représentant agréé.

L'engagement de Simpson Strong-Tie

▣ SÉCURITÉ

Simpson s'est toujours engagé à participer à la construction de structures plus solides et plus sûres.

▣ CONFORMITÉ

En tant que fabricant et pionnier dans le marquage CE des connecteurs bois, notre solidité financière et notre savoir-faire technique nous ont permis d'être les leaders du marché en matière de respect des codes et des normes du bâtiment dans toute l'Europe. La plupart de nos produits vont même au-delà des exigences des normes du secteur.

▣ QUALITÉ

Depuis plus de 50 ans, la qualité et les performances, ainsi que la transparence et la traçabilité de nos produits sont nos principales préoccupations. Notre laboratoire d'essai européen certifié EN ISO/CEI 17025:2005 vous offre une garantie supplémentaire de l'importance que nous accordons à la fiabilité de nos produits.



▣ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous avons toujours consacré d'importantes ressources à la recherche et au développement et cet engagement ne fait que s'accroître au fur et à mesure que nous développons des idées innovantes dont vous êtes les premiers à bénéficier.

▣ FIABILITÉ

Choisir un produit Simpson Strong-Tie, c'est être certain de répondre aux responsabilités impliquées par la RPC.

Pour toute autre question, veuillez nous contacter au : **02 51 28 44 00**

www.strongtie.eu

SIMPSON

Strong-Tie

®